

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 - 01

SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2014 A 18H 30

PRESENTS :

Christian OLIVE Maire, Nicole VILLARD 1^{ère} adjointe, François COMES 2^e adjoint, Jean-Claude FAUCON 3^e adjoint, Jean-Christophe BOUSQUET 4^e adjoint, Jean CAVAILLÉ 5^e adjoint, Patrick FRANCES 6^e adjoint, Muriel MARSA, Jean-Marc PADOVANI, Véronique MONIER, Claude MARCELO, Nicole RENZINI, Georges SANZ, Claude PEUS, Françoise VIDAL, Hervé CAZENOVE, Martine LAFUENTE, Jean SFORZI, Noël PACE, Bérange LANNES-GUSSE, Jean- Marie SURJUS.

ABSENTS EXCUSES : Rose-Marie QUINTANA, Christophe PELISSIER (présent à partir du point n° 03)

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Cécile HERNANDEZ à Nicole VILLARD ; Karine THIBAUT-PADILLA à Christian OLIVE ; Martine ZORILLA à François COMES ; Jacques POUPEAU à Jean-Marie SURJUS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel MARSA.

.....

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

01.01 - DELIBERATION FINANCIERE :

Autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle, qu'entre le 1^{er} janvier 2014 et le vote du budget primitif de la commune ainsi que ceux des services de l'assainissement et de l'eau, il est possible d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande donc à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2014, dans les limites qu'il énonce et qui étaient précisées dans la note de synthèse :

Il était prévu au **budget communal 2013 :**

Non individualisé en opérations :

Total Chapitre 20 : 40.000 €

Total Chapitre 21 : 374.000 €

Total Chapitre 23 : 320.000 €

Individualisé en opérations : 2.406.075 €

Le Total du montant budgétisé en dépenses d'investissement 2013 s'élevait donc à 3.140.075 €

Conformément aux textes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire application de l'article susvisé à hauteur de 785.018,75 € - arrondi à 785.018 € - (3.140.075 € x 25%).

Ces crédits, ainsi ouverts, seront répartis sur les chapitres 20, 21 et 23 et les crédits utilisés seront inscrits au BP 2014.

Il était prévu au budget **de l'assainissement 2013** :

Individualisé en opérations :

Opération 014 - Travaux neufs / grosses réparations - ☞

Total du montant budgétisé dépenses d'investissement 2013 : 548.925 €

Conformément aux textes, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article susvisé à hauteur de 137.231,25 € - arrondi à 137.231 € - (548.925 € x 25%).

Ces crédits, ainsi ouverts, seront répartis sur les chapitres 20, 21 et 23 et les crédits utilisés seront inscrits au BP 2014.

Il était prévu au budget **de l'eau 2013** :

Individualisé en opérations :

Opération 019 – Travaux de mise en sécurité réseau : 150.000 €

Opération 031 – Travaux divers : 348.914 €

Total du montant budgétisé dépenses d'investissement 2013 : 498.914 €

Conformément aux textes, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article susvisé à hauteur de 124.728,50 € - arrondi à 124.728 € - (498.914 € x 25%).

Ces crédits, ainsi ouverts, seront répartis sur les chapitres 20, 21 et 23 et les crédits utilisés seront inscrits au BP 2014.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les budgets 2013 ont été votés au chapitre et lui demande de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé de la proposition, dans un souci majeur de transparence et de légalité, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de la commune, des services de l'assainissement et de l'eau de l'exercice 2013 comme proposé ci-avant.

01.02 - SUBVENTION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE :
Anticipation d'attribution

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint, qui informe l'assemblée de la demande de subvention de l'association :

✓ Maison des Jeunes et de la Culture qui sollicite une aide de 16.250 € au titre d'une avance sur la subvention 2014 (25%).

Monsieur FRANCES demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce point. En effet l'activité de la Maison des Jeunes, ne lui permet pas d'avoir en début d'année assez de trésorerie pour faire face à ses dépenses courantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer à la Maison des Jeunes et de la Culture une somme de 16.250 € au titre d'avance sur subvention.

01.03 - LOTISSEMENT « LA ROUREDA » :
Classement dans le domaine public communal des voies privées et réseaux divers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis plusieurs mois, Roussillon-Habitat, le lotisseur de « La Rourèda » et la commune du Boulou, négocient le passage des VRD du quartier suscité dans le domaine public.

Au préalable il avait été décidé que Roussillon-Habitat réalise les travaux de réfection des voiries et d'entretien des espaces verts. Les travaux ayant été réalisés et constatés par la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'entamer la procédure de classement dans le domaine public des voies, réseaux et espaces communs du Lotissement « La Rourèda ».

Il rappelle que, conformément aux articles L 318-3 et 318-10 du code de l'urbanisme ainsi qu'au décret n° 2005-361 du 13 avril 2005, il est nécessaire d'effectuer les formalités indispensables à cette prise en charge avec notamment l'ouverture d'une enquête publique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé de la requête, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable au transfert des voies privées et réseaux divers dans le domaine public communal du lotissement « La Rourèda ».

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches auprès des services administratifs concernés.

DIT que les frais de vacation du commissaire-enquêteur seront réglés sur le budget communal.

01.04 - SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE :
Approbation

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Boulou, souhaitant maîtriser ses investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, tout en améliorant le rendement des réseaux et la sécurisation de l'approvisionnement et du traitement, a lancé en 2012 les schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement.

Après la présentation du rapport d'étape en juin 2012 auprès du conseil municipal ainsi que la consultation des services de l'Etat pour le schéma de l'eau potable, il vous est proposé d'adopter le rendu final de ce dernier dont une synthèse a été jointe à la note de synthèse.

Monsieur le Maire souligne que le schéma fixe pour les années à venir les priorités de travaux à effectuer. Il rappelle que deux des priorités sont d'ores et déjà lancées : le Moli Vell dont les travaux sont pratiquement terminés et l'Avenue Maréchal Foch dont l'étude de faisabilité vient d'être rendue.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le schéma directeur de l'eau potable de la commune du Boulou.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

☞ d'approuver le schéma directeur de l'eau potable qui constitue le document de cadrage de la politique communale en matière de gestion de l'eau potable.

Il fixe les objectifs à long terme dans le domaine de l'eau potable sur le territoire communal, en intégrant l'ensemble des problématiques associées aux contextes géographique et réglementaire.

☞ de prendre acte des enjeux et orientations qui sont définis par le schéma directeur, des études et travaux à réaliser, des actions à mettre en place et des moyens qui devront être accordés pour respecter le principe de programmation.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager tout contact avec les acteurs potentiels pour développer un partenariat technique ou financier tant en terme de maîtrise d'ouvrage que de subventions de programmes.

AUTORISE le Maire à solliciter, auprès de différents partenaires, des subventions pour les opérations réalisées dans le cadre du schéma directeur d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.

HORS SEANCE

AMENAGEMENT AVENUE MARECHAL FOCH

Monsieur le Maire rappelle que l'étude de faisabilité pour l'aménagement de l'Avenue Maréchal Foch a été lancée au printemps dernier et inscrite au budget 2013 pour un montant d'environ 50.000 €.

Le cabinet Gaxieu, en charge de cette étude, a rendu son rapport final.

Ce dernier a été présenté à la commission municipale «Travaux-Equipement-Urbanisme-Environnement» le 10 janvier 2014 ainsi qu'aux habitants riverains de l'avenue concernée en réunion publique d'information le 18 janvier 2014. Il s'agit aujourd'hui de présenter le projet aux membres du conseil municipal.

L'aménagement de l'Avenue Maréchal Foch sera scindé en trois phases dont les deux premières seront présentées aux membres du conseil municipal.

La première phase débutera en 2014 et s'étendra du carrefour avec l'Avenue de Lattre de Tassigny à la Place Jean Jaurès.